

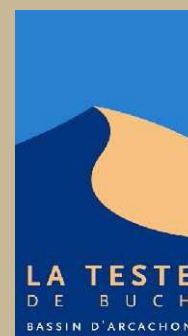
Résumé non technique

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

Site Natura 2000 FR7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch »



Mars 2012



Le présent document fait la synthèse des travaux d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêts Dunaires de la Teste de Buch ».

L'objectif est de vulgariser la démarche Natura 2000 mise en place ainsi que les résultats obtenus, puis les recommandations de gestion sur la commune de la Teste de Buch.

Natura 2000 en bref...

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directive « *Oiseaux* » de 1979, son application conduit à la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- la directive « *Habitats* » de 1992, son application conduit à la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Ces directives imposent aux Etats membres de désigner les sites naturels d'importance communautaire (SIC) présents sur leur territoire et d'y établir les mesures nécessaires pour assurer le maintien des habitats et des espèces animales et végétales dans un bon état de conservation.

Le réseau abrite 1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares (MEDDTL, novembre 2011). Chaque site est caractérisé par la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il importe de maintenir en bon état de conservation.

Le DOCument d'Objectifs (DOCOB) :

L'état français a choisi de mettre en place le réseau Natura 2000 par voie contractuelle. Il prévoit, à cet effet, l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site Natura 2000.

Ce document est réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Il décrit l'état initial du site (diagnostics écologique et socio-économique), définit les enjeux et objectifs de gestion et les traduit en mesures afin de maintenir ou de rétablir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Les outils Natura 2000 :

La mise en œuvre des propositions de gestion du DOCOB d'un site repose sur l'adhésion volontaire des différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, associations ...) à un des outils contractuels mis à leur disposition. Il en existe trois : les mesures agro-environnementales territorialisées, les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000. Ces deux derniers nous intéresseront dans ce dossier.

- Le contrat Natura 2000 est un contrat rémunéré proposé aux particuliers pour la gestion des milieux naturels des sites Natura 2000. Un catalogue d'actions répertorie les mesures éligibles aux aides financières au titre de Natura 2000 et les modalités de mise en œuvre à respecter. Le contractant s'emploie à respecter ces conditions pour une durée de cinq ans. La rémunération du contractant, co-financée par l'Etat français et l'Union européenne, est versée par l'Agence de Service et de Paiement.
- Une charte, prévue par la loi sur le développement des territoires ruraux (Loi DTR, 2005), fait partie intégrante du document d'objectif. C'est un outil d'adhésion volontaire aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le docob. Identifiant les « bonnes pratiques », elle peut être assimilée à un guide de bonne conduite mais ne donne pas lieu à contrepartie financière. Des exonérations fiscales et certaines aides publiques sont cependant possibles.

Le Comité de Pilotage (COFIL) :

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage local. Cette instance, créée par arrêté préfectoral, rassemble les représentants des administrations et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures intercommunales, des organismes socioprofessionnels, des associations de protection de la nature, des propriétaires et usagers, des gestionnaires ainsi que des experts scientifiques.

Le copil est l'organe central du processus de concertation, il participe aux différentes étapes d'élaboration du docob, définit avec l'opérateur l'organisation et le calendrier de travail, examine, amende et entérine les orientations prises et les documents produits à chaque étape de restitution des données.

Le président du copil est désigné par ses membres élus en leur sein. Il s'agit, pour le site FR 7200702 de Mr Eroles, Maire de La Teste de Buch. Cette commune est porteuse du présent docob.

L'opérateur du site Natura 2000 des Forêts dunaires de La Teste de Buch est constitué d'un groupement de deux bureaux d'études : le bureau d'études Simethis et le bureau d'études littoral de l'Office National des Forêts.

Le comité valide le docob une fois terminé et est chargé par la suite de sa mise en œuvre, avec l'appui d'une structure animatrice.

I. Présentation du site des Forêts dunaires de La Teste de Buch :

Localisé dans le département de la Gironde, le site Natura 2000 FR7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch » (Site d'Intérêt Communautaire), désigné au titre de la Directive Habitats, s'étire au sud du bassin d'Arcachon sur plus de 15 kilomètres de long et s'étend sur 5312 ha.

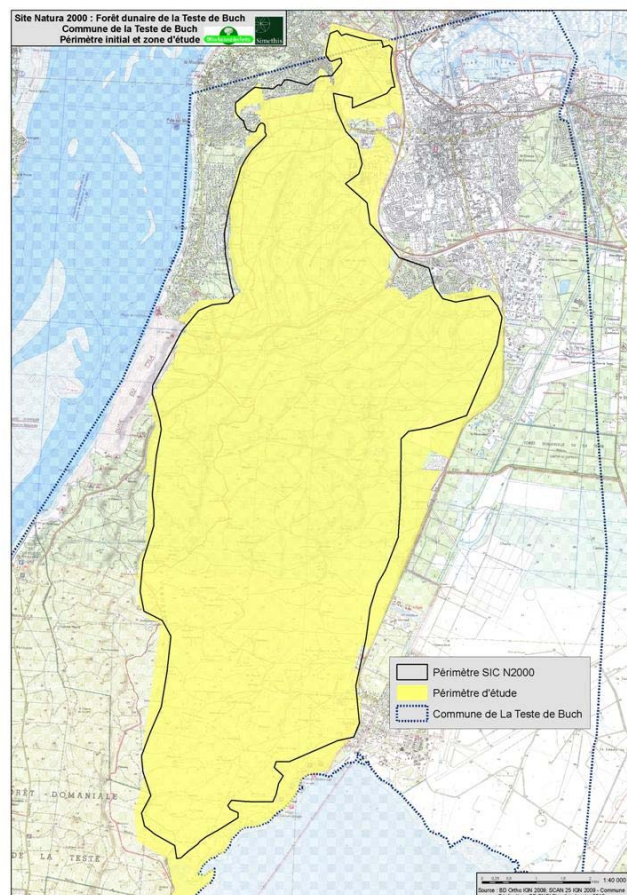
Les premiers inventaires, réalisés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), ont été menés dès 1993.

Le site est entouré par les prés salés ouest de la Teste de Buch au Nord, le lac de Cazaux Sanguinet au Sud, la craste de Nezer à l'Est et la Dune du Pilat à l'Ouest.

Le site concerne 2 communes : La Teste de Buch et Arcachon, cette dernière dans une moindre mesure puisque elle n'est concernée que par 38ha, soit 0,7% de la superficie totale du site.

Différentes mesures d'inventaires et de protection se superposent aux forêts dunaires de la Teste de Buch :

- Deux espaces naturels sensibles et Deux zones de préemption pour ces espaces,
- une grande partie du site est concernée par la loi Paysage avec le site classé de la « Dune du Pyla et de la forêt usagère » et le site inscrit de la « Forêt usagère de la Teste » (littoral et extension),
- Quatre zones naturelles d'intérêt floristiques et faunistiques (ZNIEFF),
- Un statut forestier particulier : une forêt privée usagère, dont la valeur originale est reconnue.



II. Etat initial du site : biodiversité et activités humaines

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ?

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ». Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- en danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Le site héberge **5 habitats d'intérêt communautaire**, sur 5034 ha ce qui correspond à 94% de la superficie totale du site.

Qu'est-ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

C'est une espèce qui peut être en danger, vulnérable, rare ou propre à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces Faune et Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive « Habitats », de par leur rareté, leur valeur symbolique, le rôle essentiel qu'elles tiennent dans l'écosystème.

Le diagnostic écologique a identifié **6 espèces d'intérêt communautaire**,

Qu'est-ce qu'un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire prioritaire ?

Le caractère prioritaire révèle le danger de disparition, de l'habitat ou de l'espèce, sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel ou de laquelle l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de leur aire de répartition en Europe.

Le diagnostic écologique a identifié **2 habitats d'intérêt communautaire prioritaire**, sur une dizaine d'hectares et aucune espèce d'intérêt communautaire prioritaire.

Qu'est-ce que l'état de conservation ?

C'est une notion qui rend compte de « l'état de santé » des habitats. L'état de conservation est déterminé à partir de critères d'appréciation. Cette évaluation sert d'une part à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB, qui visent au maintien ou au rétablissement d'un état de conservation équivalent ou meilleur, et d'autre part, de suivre l'évolution des habitats à long terme.

Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles et avec un impact modéré des activités humaines.

Une fiche descriptive est rattachée à chaque habitat et à chaque espèce inventoriés dans ce site Natura 2000. (Cf TOME2)

Activités socioéconomiques :

Le site de la Teste de Buch présente de nombreux atouts économiques, un contexte urbain dense au Nord et un foncier très complexe.

L'activité sylvicole est l'activité la plus représentée, ce qui va de soi avec 95% du site recouvert par les forêts dunaires. Près de 2900 hectares sont encadrés par des plans simples de gestion (PSG).

L'activité pétrolière présente un grand intérêt, même à l'échelle nationale, sur l'ensemble du site avec une cinquantaine de puits actifs et porte près d'un tiers de la production d'hydrocarbures de l'exploitant Vermilion REP (29% en août 2011) pour l'ensemble du territoire français.

La chasse est également importante puisque l'association de chasse communale agréée (ACCA) est l'une des plus grandes associations de France avec plus de 950 adhérents.

La pratique du golf d'Arcachon recense 10 000 visiteurs par an. Les autres activités sont plutôt touristiques et cantonnées en périphérie du site, autour du site de la Grande dune du Pilat, les rives du lac de Cazaux Sanguinet ou encore les rives du bassin d'Arcachon.

Patrimoine historique, la forêt privée usagère est une particularité bien propre à la commune qui a connu l'activité de gemmage jusque dans les années 50. Source de conflits d'intérêt les plus marqués, la complexité de la forêt privée usagère et son aspect réglementaire déchaîne les passions et fédère les habitants. Les propriétaires y sont nombreux (près de 180). De nombreuses associations gravitent autour de cette forêt si particulière et ont des points de vue divergents.

Intimement liée aux forêts dunaires, l'association départementale de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) permet avec l'entretien des structures de prévention : pare feux, fossés, points d'eau..., de maintenir une activité régulière dans le massif de la forêt privée usagère. Le niveau d'aléa est très fort dans ce massif. La gestion forestière participe à la lutte contre le risque d'incendie, il est donc d'autant plus important de conforter cette activité. Tout comme l'accroissement de la population, elle peut faire varier cet aléa, elle même due à l'attractivité de ce territoire. Il est donc essentiel de surveiller les habitats isolés, les interfaces entre le milieu urbain et forestier et la fréquentation de la forêt, avec notamment les abords très touristiques. En cas de sinistre, les enjeux prennent une autre ampleur, liée au nombre de personnes et de biens pouvant être impactés.

III. Les enjeux patrimoniaux

Les observations de terrain ont permis de faire le point sur les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle des sites), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site.

Le site Natura 2000 FR7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch », désigné au titre de la Directive Habitats, comprend **7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 d'intérêt prioritaire**:

- ❖ Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (566 ha) ;
- ❖ Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (149 ha) ;
- ❖ Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé (4054 ha) ;
- ❖ Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires (256 ha) ;
- ❖ Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9 ha) ;
- ❖ L'habitat d'intérêt prioritaire recensé est l'habitat de pelouses rases annuelles arrière dunaires (10 ha).

La quasi-totalité de ces habitats communautaires est représenté par des boisements (environ 90%). Une très faible proportion est occupée par les landes sèches (< à 0.5 %) et les pelouses arrière dunaires d'intérêt prioritaire (< à 1 %).

Un autre habitat prioritaire est également susceptible d'être identifié en lisière forestière, en bordure de chemins ou pare-feux ou au sein de clairières. Il s'agit des « ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse ». Ce dernier n'a pas été cartographié car il est présent sur l'ensemble de la zone mais sous forme très localisé ce qui rend très difficile sa cartographie.

Le site Natura 2000 FR7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch » n'abrite aucune espèce végétale d'intérêt communautaire, mais 3 espèces végétales présentant un intérêt patrimonial,

de niveau national ou régional, ont été recensées (Bruyère du Portugal, Fougère des marais, Leucobryum glauque).

L'intérêt faunistique repose sur la présence de **6 espèces faunistiques** inscrites à l'annexe II de la Directive «Habitats» :

Insectes :

- ❖ Le Grand Capricorne
- ❖ Le Damier de la succise
- ❖ Le Fadet des Laïches

Mammifères :

- ❖ Le Grand rhinolophe
- ❖ Le Petit Rhinolophe
- ❖ Le Minioptère de Schreibers

Ces trois espèces ont été observées au niveau du site de l'Eden au Nord-ouest du site Natura 2000 (ensemble de bunkers). Ces bunkers constituent des gîtes pour les Chauves-souris cavernicoles.

IV. Objectifs et mesures proposées

Les diagnostics biologique et socio-économique ont fait ressortir plusieurs facteurs ayant un impact sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site. On constate sur l'ensemble du site un état de conservation des boisements dunaires comme étant moyen à mauvais. Ceci s'explique principalement par la rareté des feuillus âgés et sénescents en strate arborée, la difficulté de régénération du Pin maritime et le caractère intensif de certains boisements.

Aussi, l'état de conservation des populations des deux espèces d'insectes saproxylophages ne semble pas bon principalement à cause de la faible abondance des vieux feuillus et notamment des Chênes (Chêne vert et pédonculé). Ces arbres présentent également un intérêt certain pour les chauves souris.

Enfin, la gestion actuelle du massif ne permet pas la régénération du Pin maritime ; la futaie irrégulière est plutôt rare sur l'ensemble du site ;

Les boisements humides (intérêt patrimonial majeur), localisés à l'Est du site Natura 2000, s'assèchent progressivement, et on note la présence ponctuelle d'espèces invasives (notamment à proximité des cabanes).

En fonction des degrés d'enjeu identifiés, les objectifs relèvent des thématiques suivantes :

- La gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment les habitats forestiers, les insectes saproxylophages et les chiroptères.
- L'amélioration des connaissances scientifiques, par la réalisation de nouvelles études venant compléter le premier état des lieux, et la réalisation de suivis venant démontrer l'efficacité des mesures mises en place.
- L'information du public et des usagers.
- L'animation du docob.

Les objectifs de conservation sont déclinés ainsi dans le DOCOB :

A : Conserver et/ou restaurer des habitats forestiers d'intérêt communautaire : cet objectif vise l'amélioration de l'état de conservation des boisements dunaires identifiés sur le site Natura 2000 avec une adaptation de la gestion forestière aux problématiques rencontrées et un renforcement de la régénération naturelle de certains secteurs du massif.

B : Mise en place de mesures spécifiques à certains habitats d'intérêt majeur : L'objectif consiste à assurer la conservation des milieux en voie de fermeture et des habitats humides, en cohérence avec les espèces qu'ils abritent. La gestion forestière sera concernée (aménagement forestier), puisque des réponses devront être apportées au problème de la fermeture des milieux par la pinède, en cohérence avec l'objectif précédent, et la conservation des espèces.

C : Mise en place de mesures spécifiques à certaines espèces d'intérêt majeur : Ces mesures visent à assurer la conservation des espèces d'insectes saproxylophages et des espèces de Chiroptères d'intérêt.

D : Sensibilisation autour des richesses du site Natura 2000 : La structuration de la démarche de communication est déjà engagée (site Internet de la commune, lettres d'information...), il faut maintenant susciter l'intérêt et rendre la connaissance plus accessible au grand public.

E : Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel : Des axes d'amélioration de connaissances (habitats, espèces) ont été souhaités, et concerneront en priorité les habitats et espèces à forts enjeux.

F: L'animation du DOCOB : Cet objectif concerne la phase d'animation, et doit par conséquent apporter, pour les structures, des propositions à mettre en place pour engager les actions.

V. La charte et le programme d'actions :

Les pratiques passées et actuelles ont permis d'amener jusqu'à nous cette biodiversité. Des mesures incitatives basées sur le volontariat visent à poursuivre ses bonnes pratiques et à améliorer cet état de conservation sur le long terme.

La charte, annexée au DOCOB, peut être signée lors de la signature de contrats Natura 2000 mais reste facultative. Elle liste des engagements non rémunérés donnant droit à exonération d'impôts fonciers sur le non bâti.

- Quatre engagements généraux à tout le site
- Six engagements pour le milieu forestier
- Deux engagements pour les landes et pelouses
- Un engagement pour les habitations et autres infrastructures ponctuelles
- Un engagement pour les activités cynégétiques
- Trois engagements pour les activités de loisirs
- Deux engagements pour les activités pétrolières
- Deux engagements pour la communication

Le programme d'actions du DOCOB comporte 12 actions dont :

- Deux sur la gestion des espaces non agricoles et non forestiers
- Cinq sur la conservation des habitats forestiers
- Deux sur l'information et la communication
- Trois sur le suivi scientifique et l'évaluation des effets du DOCOB

VI. Nouvelle délimitation du site :

A l'issue de la phase du diagnostic, des modifications du site ont été proposées pour mieux délimiter les habitats inventoriés (boisements humides par exemple), sortir les éléments bâtis sans intérêt écologique et ajuster le périmètre sur les limites géographiques et/ou cadastrales. Elles devront être validées lors du prochain Comité de Pilotage, le 20 mars 2012. La superficie du projet de périmètre est de 5 345 ha.

